

AR Prefecture

046-214601767-20220921-20220965-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 21 Septembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

Date de la convocation :
14 Septembre 2022

Date d'affichage :
14 Septembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-09-65

Transfert de la
compétence
assainissement au
Syndicat Mixte du
Limargue et Ségala

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 23 Septembre 2022

Et publication ou notification

Du 26 Septembre 2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 21 Septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau
Martial – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur Serrau Martial, Adjoint au Maire, en charge de
l'assainissement rappelle au Conseil Municipal, les
différents échanges qu'il y a eu lors des précédents
Conseils Municipaux concernant le transfert de la
compétence Assainissement au Syndicat du Limargue et
Ségala à compter du 1^{er} Janvier 2023. Le Conseil souhaite
la transférer mais veut connaître les modalités de ce
transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de transférer la compétence assainissement au
Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à compter du 1^{er}
Janvier 2023, mais demande audit syndicat les modalités
de ce transfert, et délègue à Monsieur le Maire la mise en
œuvre de ce transfert.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY